

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Direction générale de Pôle emploi
Paris, le 18 septembre 2023

Lancement de la 6^{ème} Semaine de la création et de la reprise d'entreprise : un événement national dédié à l'entrepreneuriat

Pôle emploi et ses partenaires (Les Scop-Fédération des coopératives d'activité et d'emploi, l'Adie, Bpifrance Création, l'Urssaf, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, BGE, couveuse d'entreprises, le réseau Initiative France, l'Officiel de la Franchise, les Chambres de commerce et d'industrie, l'INPI, la Banque de France, les Foliweb, H'up, Entreprendre au Féminin, Reconversion en franchise, Second Souffle, 60 000 rebonds, Amazon) organisent, du 25 au 29 septembre 2023, la 6^{ème} Semaine de la création et de la reprise d'entreprise.

Ils se mobilisent ainsi pour expliquer les dispositifs d'aides à la création ou à la reprise d'entreprise, sécuriser les parcours des créateurs d'entreprise afin de faire émerger des idées et lancer des projets d'entreprises.

En 2022, le nombre de créations d'entreprises en France a atteint un nouveau record avec 1 071 900 créations.

Les créations d'entreprises continuent d'augmenter fortement dans de nombreux secteurs, en particulier dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+ 15 %), les domaines des services administratifs et de soutien (+ 23 %) et des « autres services aux ménages » (+ 15 %).

En 2022, les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise étaient au nombre de 166 000. Ainsi, c'est près d'une création d'entreprise sur six qui a été réalisée par une personne inscrite chez Pôle emploi.

L'entrepreneuriat, alternative au salariat, rencontre toujours un réel écho auprès des demandeurs d'emploi. Pour la création ou la reprise, Pôle emploi propose avec ses partenaires un accompagnement spécifique. L'entrepreneur peut bénéficier soit de :

- **ActivCréa** : en 2022, plus de 101 000 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un accompagnement renforcé de 3 mois pour confirmer leur envie d'entreprendre, comprendre les étapes nécessaires à la création d'entreprises et poser les bases du projet.
- **L'atelier "M'imaginer créateur d'entreprise"** : plus de 25 500 demandeurs d'emploi ont bénéficié de cet atelier, en 2022, pour réfléchir à sa reprise d'activité professionnelle sous l'angle de la création ou de la reprise d'entreprise.
- **L'atelier "Structurer mon projet de création d'entreprise"** : en 2022, plus de 29 500 demandeurs d'emploi ont bénéficié de cet atelier qui donne des clés pour transformer l'idée en projet viable.

De plus, au moment de la création d'entreprise, les futurs créateurs peuvent bénéficier d'aides financières en fonction de leur besoin, et après en avoir discuté avec leur conseiller Pôle emploi.

Ainsi, Les demandeurs d'emploi indemnisés peuvent opter pour l'Aide à la reprise et à la création d'entreprise (ARCE) et recevoir 60 % (le taux passant de 45 % à 60 % depuis le 1er juillet 2023) du montant de leurs allocations-chômage sous forme de capital versé en deux fois.

En 2022, 72 000 demandeurs d'emploi ont bénéficié de ce dispositif.

Pour Paul Bazin, directeur général adjoint en charge de l'offre de services à Pôle emploi :
« *La mission de Pôle emploi est d'aider les personnes non seulement à trouver un emploi, mais aussi, pour ceux qui le souhaitent, à créer leur propre emploi, et ce faisant à contribuer au développement économique local. Aussi, avec nos partenaires, nous accompagnons et soutenons les démarches entrepreneuriales des demandeurs d'emploi et sécurisons leurs projets sur l'ensemble du territoire.* »

Au cours de cette semaine nationale, plus de 1 200 événements et animations seront proposés par les agences Pôle emploi et les partenaires, en physique ou en digital, sur l'ensemble du territoire : web conférences sur différents thèmes (couverture sociale, financement, élaboration du projet, portage salarial, e-commerce, entreprendre au féminin, créer quand on est jeune ou en situation de handicap...), ateliers au sein des agences (« M'imaginer créateur d'entreprise », « Structurer mon projet de création d'entreprise »...), forums locaux, etc.

L'ensemble des événements organisés durant la semaine sont à retrouver sur le site pole-emploi.fr.

À propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois.

Retrouvez l'actualité de Pôle emploi sur : <http://www.pole-emploi.org/accueil/>

Twitter : [@pole_emploi](https://twitter.com/pole_emploi)

CONTACT PRESSE PÔLE EMPLOI

Anne-Sophie Maille – 06 18 67 58 91 – anne-sophie.maille@pole-emploi.fr